

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATIONS MINEURES**  
**ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI**

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 18 mars 2025 à 12h00 dans la salle Marguerite-Tellier située au Centre des arts, 165, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

**Lot 6 559 432 du cadastre du Québec, voisin du 1345, rue des Hauts-Bois, Chicoutimi – DM-5732 (id-18034)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage attenant avec une marge arrière minimale de 6,8 mètres au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 6 559 432 du cadastre du Québec, voisin du 1345, rue des Hauts-Bois, Chicoutimi.

**Lot 4 148 270 du cadastre du Québec, voisin du 972, boulevard du Saguenay Est, Chicoutimi – DM-5734 (id-18032)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de catégorie C avec des balcons à une distance minimale de 1,3 mètre de la ligne latérale gauche au lieu de 1,5 mètre et avec des saillies maximales de 2,46 mètres en cour avant et de 4,1 mètres en cour latérale sur rue au lieu de 2 mètres ainsi que des balcons avec des saillies maximales de 2,46 mètres en cour avant au lieu de 2 mètres sur un immeuble situé sur le lot 4 148 270 du cadastre du Québec, voisin du 972, boulevard du Saguenay Est, Chicoutimi.

**21, rue Price Ouest, Chicoutimi – DM-5736 (id-18048)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de catégorie C (H06) avec des marges latérales minimales de 2,9 mètres au lieu de 3,5 mètres, aucune case de stationnement au lieu de 12 cases, une galerie à une distance minimale de 1,3 mètre de la ligne de propriété avant au lieu de 1,5 mètre, l'absence de conteneur pour le recyclage et de conteneur à déchets, sur un immeuble situé au 21, rue Price Ouest, Chicoutimi.

**1506, rue Félix-Leclerc, Chicoutimi – DM-5746 (id-18081)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché portant la superficie totale des bâtiments accessoires à un maximum de 148,3 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés, avec une hauteur maximale de 5,7 mètres au lieu de 5 mètres, avec un toit à un seul versant et avec deux (2) fenêtres situées à plus de 2,75 mètres, sur un immeuble situé au 1506, rue Félix-Leclerc, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 20 février 2025

L'assistante-greffière de la Ville,

CAROLINE HAMEL